



Association Parenthèse Marine

Site: www.parenthese-marine.fr - Mail: parenthese-marine@hotmail.fr

Lettre n°9 – Mars 2013

QUOI DE NEUF ?

L'association compte un nouveau voilier , **TALIO, Sun Light 30**.

Talio est basé dans la baie des Lecques (GOLFE DE LA CIOTAT) au port de la Madrague. Joël, son propriétaire, propose pour les adhérents des SORTIES JOURNEE ET WEEK-END : Navigation entre Les Embiez et Calanques de Cassis.

Des SORTIES DECOUVERTE sont organisées sans obligation d'adhésion à l'association.

Le **catamaran TAOUMÉ** hiverne cette année à LEROS (Dodécanèse).

Il naviguera en MER EGEE: Dodécanèse jusqu'à début avril, puis les Cyclades au printemps, Golfe Saronique, Sporades en été.

L'automne prochain, Taoumé rejoindra les îles de la mer Egée Septentrionale pour passer l'hiver 2013-2014.

Quelques éco-gestes à bord:

Aux premières loges pour découvrir, apprécier et s'émerveiller de la beauté des paysages marins, essayons tant que faire se peut de les préserver et de modifier nos comportements et nos gestes quotidiens.

- S'adapter à la vie à bord (cf Lettre n°1 et lettre n°2)
- Gestion des déchets à bord:

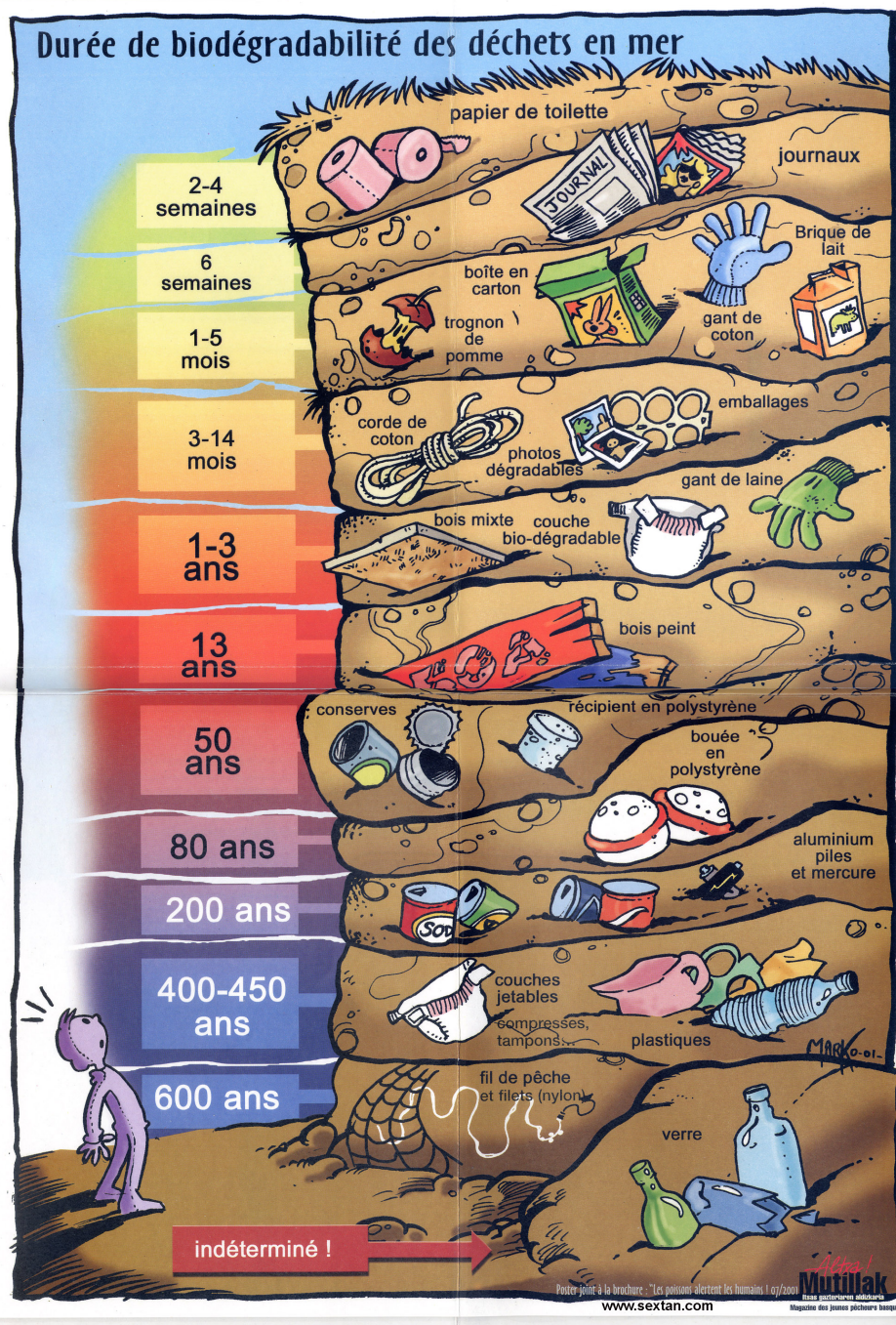
La gestion des déchets commence dès l'avitaillement et se poursuit à bord.

- Réduction des emballages : produits en vrac...
- Avant le départ, mettre les produits dans des emballages réutilisables ce qui permet de trier et déposer dans des containers adaptés les emballages (pas toujours facile dans certains pays où les problèmes économiques ne permettent que le tri sélectif soit effectif)
- Favoriser les produits locaux, c'est réduire les transports , favoriser l'économie locale... et obtenir des produits avec des durées de vie plus longue.
- Traiter son eau à bord pour utiliser le moins possible d'eau en bouteilles plastiques.
- Ne jeter aucun détritrus non biodégradables par-dessus bord. Chaque type de déchets met plus ou moins longtemps pour disparaître en mer avec des conséquences non négligeables sur la faune, la flore, la qualité de l'eau et le sol.

Réglementation pour la prévention des pollutions par les déchets des navires, Annexes V et VI de la convention MARPOL 73 / 78 : "Le rejet en mer des déchets est interdit pour :

- Tous les plastiques des cordages synthétiques, filets de pêche, cendres d'incinération de déchets qui pourraient contenir des résidus toxiques ou de métaux lourds ;
- Tous les autres déchets solides incluant, les papiers, chiffons, verre, métaux, bouteilles, céramique."

Durée de biodégradabilité des déchets en mer : Affiche Site <http://sextan.com>



Quelques sites pour aller plus loin :

- Econav : pour une navigation plus écologique : <http://www.econav.org/>
- Echo-gestes de Voile de Neptune : <http://voiledeneptune.org/>
- Echo-mer : <http://www.echo-mer.com/>
- Livre bleu du Grenelle de l'Environnement : http://www.legrenelle-environnement.fr/IMG/pdf/LIVRE_BLEU_Grenelle_Mer.pdf